

References: 2002-D-403

Orig.: EN

Version: FR

Décisions prises par le Conseil supérieur lors de la réunion des 29, 30, 31 janvier et 1er février 2002

Conseil supérieur des Ecoles européennes

Réunion des 29, 30, 31 janvier et 1er février 2002 à Bruxelles

I. Fixation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est fixé avec quelques modifications.

Deux communications orales sont ajoutées:

- h) La création d'une deuxième Ecole européenne au Luxembourg
- i) Bruxelles IV

Les rapports des Directeurs des écoles d'Alicante et de Francfort sont présentés avant l'approbation du Projet de Procès-verbal des Réunions des 6 et 7 novembre 2001.

Le Rapport du Président du Conseil d'Inspection Secondaire est présenté avant le Rapport du Président du Baccalauréat européen 2001.

Les points B sont abordés dans l'ordre suivant:

1.	Création et suppression de postes a) cycle maternel et primaire b) cycle secondaire	412-D-2001 512-D-2001
2.	<ul style="list-style-type: none">• Accord entre l'Espagne et les Ecoles européennes concernant la création de l'Ecole européenne à Alicante• Accord entre la République fédérale d'Allemagne et les Ecoles européennes concernant la création de l'Ecole européenne à Frankfurt-am-Main	2712-D-2001
3.	Applications UCAS	2001-D-144
4.	Troika: état d'avancement	oral
5.	Rapport concernant le Baccalauréat européen 2001	5411-D-2001
6.	Rapports des Management Inspections a) Varese b) Bruxelles III	912-D-2001 1012-D-2001
7.	Evaluation des performances des administrateurs-économistes	3012-D-2001
8.	Communication orale de la délégation italienne concernant l'accord entre les autorités italiennes et la Banque centrale européenne à Francfort	oral
9.	Révision du Règlement d'application concernant la nomination et l'évaluation des Directeurs et Directeurs adjoints des Ecoles européennes	1412-D-2001
10.	Rapport du Président du Baccalauréat européen 2001	5311-D-2001
11.	Rôle des Conseillers d'Education	2512-D-2001
12.	Divers	
13.	Date et lieu de la prochaine réunion: 21 mai: Chefs des Délégations 22/23 mai 2002: Réunion élargie du Conseil supérieur - à Nice	

II. Communications

Orales

a) Accords de financement entre le Conseil supérieur des Ecoles européennes et

- Karlsruhe et Chevron Corporation
- Karlsruhe et Forschungszentrum Karlsruhe GmbH-
- Varese et Dexia Banque Internationale Luxembourg

b) -

c) Nomination de l'Econome à Alicante *et*

d) Nomination de l'Econome à Frankfurt-am-Main

Il a été demandé aux autorités espagnoles et allemandes de détacher Sen Benito LOPEZ SOTOCA (Alicante) et Herr Heinrich ZINTEL (Frankfurt).

V. Points A

1.	Nomination du Président du Baccalauréat européen: M. Bernard VALADE, Professeur de Sciences sociales à l'Université de Paris V Sorbonne	1212-D-2001
2.	Nomination d'un Inspecteur autrichien du cycle primaire: M R. KÖSTLER	2002-D-71
3.	Espagnol - Programme scolaire L III	4411-D-2001
4.	Programme scolaire de l'Education artistique	4511-D-2001
5.	Modifications du programme de Latin	4611-D-2001
6.	Evaluation du projet pilote d'"Orientation" en 6e et 7e	5511-D-2001
7.	Mesures particulières pour évaluer les performances des élèves SEN	2412-D-2001
8.	Adaptation annuelle des rémunérations du personnel détaché, des Chargés de cours et du Représentant du Conseil supérieur le 01.07.2001	2312-D-2001
9.	Allocation pour le Président et le Vice-Président du Baccalauréat européen	1512-D-2001

Les points A sont approuvés intégralement.

Les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne s'abstiennent sur le Point A 8.

XIV. Points B

B 1 Création et suppression de postes:

• Cycle maternel et primaire

64 postes sont créés.

Alicante	25
Bruxelles III	10
Frankfurt	24
Mol	1
Munich	3
Varese	1

Alicante:La proposition d'un poste britannique/irlandais en L2 et Education physique est transformée et devient un poste espagnol pour l'Education physique.

Bruxelles II:La proposition d'un poste de coordinateur du programme SEN est refusée.

Brussels III:Un des postes francophones proposés n'est pas créé. Le poste de bibliothécaire n'est pas créé.

Frankfurt:Le poste pour un enseignant britannique/irlandais d'Education physique et L2 n'est pas créé.

Karlsruhe:La proposition d'un poste britannique/irlandais pour Karlsruhe est refusée.

Luxembourg:Les propositions de postes pour une institutrice maternelle danoise et un Coordinateur SEN et Aide à l'Apprentissage sont refusées.

• Cycle secondaire

7 postes sont créés:

Bruxelles I: Mathématiques et Physique (Belgique)

Philosophie et Morale (Irlande)

Anglais L1 et Langue étrangère (R.U.)

Bruxelles II: Anglais langue étrangère (Irlande)

Anglais L1 et Aide à l'Apprentissage (R.U.)

Finlandais L1 et Philosophie (Finlande)

Munich: Conseiller d'Education (Grèce)

6 postes sont supprimés:

Bruxelles I: Histoire/Géographie (France)

Bruxelles II: Néerlandais langue étrangère (Belgique)

Philosophie et Morale (Portugal)

Karlsruhe: Anglais langue étrangère/Sciences humaines (Pays-Bas)

Luxembourg: Mathématiques/Physique (Italie)

Varese: Français et Allemand langue étrangère (Luxembourg)

Les propositions de postes suivantes sont retirées durant la réunion:

Munich: Enseignant de Français

Luxembourg: Enseignant d'Education physique

Bruxelles I: Enseignant d'Education physique

La proposition de créer un poste de bibliothécaire à Bruxelles II est refusée.

B 2. Accord entre l'Espagne et les Ecoles européennes concernant la création de l'Ecole européenne à Alicante

Le document est présenté par la délégation espagnole.

L'accord est accepté.

B 2. Accord entre la République fédérale d'Allemagne et les Ecoles européennes concernant la création de l'Ecole européenne de Frankfurt-am-Main

Le document est présenté par la délégation allemande.

L'accord est accepté.

B 7. Evaluation des performances des Administrateurs-économistes

Le document est approuvé par le Conseil à condition que certains points soient éclaircis entre la délégation néerlandaise et le Contrôleur financier.

B 8. Communication orale de la délégation italienne concernant l'accord entre les autorités italiennes et la Banque centrale européenne à Francfort

Après diverses suggestions - transmettre la question au CAF, consulter un avocat sur certains points, finaliser la question au moyen d'une procédure écrite - la décision est prise d'adresser la question aux services juridiques et de la réexaminer au mois de mai.

B 9 Révision du règlement d'application concernant la nomination et l'évaluation des Directeurs et Directeurs adjoints des Ecoles européennes.

Le document est accepté avec une modification restituant le texte initial du Point V, 3, a comme suit:

Un inspecteur de chaque pays présentant des candidats peut être présent en tant qu'observateur, durant l'entretien avec les candidats des divers pays mais sans droit de vote. Les observateurs ne sont pas admis aux délibérations.

La nouvelle référence est 2002-D-493.